



Charte d'adhésion

Le projet « **AMS : Addictions en milieu sportif** » financé par l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC), mis en œuvre par l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps BFC) en partenariat avec Association Addictions France en Bourgogne-Franche-Comté et le Comité régional olympique et sportif (CROS BFC) a pour objectif de **promouvoir un environnement favorable à la santé dans les clubs sportifs**.

La pratique de l'activité physique et sportive est reconnue comme bénéfique pour la santé en contribuant au bien-être physique et mental. Toutefois, les objectifs à atteindre (individuels et/ou collectifs), les enjeux d'une saison sportive, les contextes de convivialité dans certaines disciplines sportives, ... sont autant de situations potentiellement propices aux conduites addictives (tabac, alcool, cannabis, produits dopants, protoxyde d'azote, jeux d'argent et paris sportifs, réseaux sociaux, ...) chez certains jeunes licenciés.

Le projet AMS vise donc à **soutenir et accompagner** les clubs sportifs volontaires à :

- **Proposer des actions permettant aux jeunes licenciés de développer des aptitudes et capacités personnelles et collectives appelées compétences psychosociales pour prévenir ces consommations et conduites en tenant compte de l'environnement** : l'estime de soi, la gestion du stress et des émotions avant et pendant les séances d'entraînement et compétitions, la capacité d'analyse et la prise de décision, la communication et les relations avec les autres (savoir dire non, ...), la conscience de soi, de son corps et de ses limites, etc.
- **Engager des réflexions au sein des clubs sur la prévention des conduites addictives en lien avec les partenaires locaux**.
L'entourage (parents, supporters, personnes fréquentant les clubs...) seront également concernés du fait de leur influence sur les jeunes lors des entraînements, des compétitions et des moments de convivialité.

Cette charte offre l'opportunité aux clubs sportifs volontaires de s'inscrire dans une démarche de promotion de la santé visant à améliorer le bien-être des personnes fréquentant les clubs.

Il est proposé au club signataire, la possibilité de :

- Former les éducateurs, cadres techniques, professeurs d'EPS, volontaires en service civique, bénévoles, dirigeants, ... à la prévention des conduites addictives** chez les jeunes lors des activités proposées au sein du club (*formation annuelle proposée par l'IREPS BFC et Association Addictions France*);
- Coconstruire des actions de prévention individuelles ou collectives** autour des **conduites addictives** et du renforcement des **facteurs de protection** en faveur des **jeunes** et de l'**entourage** ;
- Vous mettre à disposition **des ressources d'information** à destination **des jeunes, parents et entourage**.

Il vous est possible de nommer une personne ressource au sein du club, pour faciliter la communication sur ce projet.

L'IREPS Bourgogne-Franche-Comté, les opérateurs de prévention en addictologie et les partenaires locaux sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces actions.

Cette charte permet une adhésion au projet, en fonction des possibilités du club. Un bilan annuel sera réalisé en lien avec la personne ressource du club.

Nom du club sportif/fédération :
Nom de la personne ressource :
Adresse :
Courriel :@.....
Téléphone :

Fait le : __/__/____ À :
Signature :